



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission chargée de l'étude du :

Préavis Municipal N° 2020-11 du 2 novembre 2020

relatif à

LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (VLS)

Commission composée de :

Messieurs Jean-Michel Carré (1), Marc-Olivier Drapel (1), Patrick Graff (0), Jean Michel Mutzenberg (1), Cyril Zoller et Clément Reber (1, Rapporteur).

Délégué(e)(s) de la Municipalité :

Madame Maude Allora, Municipale (1)
Monsieur Grégory Devaud, Municipal (1)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le jeudi 19 novembre 2020 en présence de Madame Maude Allora, Municipale et de Monsieur Grégory Devaud, Municipal. La Commission les remercie pour les explications et renseignements fournis.

Comme décrit dans le préavis municipal, le projet est le développement d'un réseau de vélos en libre-service à Aigle comportant 10 stations dotées chacune de 4 véhicules. Le prestataire retenu est Velospot qui dispose déjà de nombreuses stations à Vevey, Montreux, Villeneuve, Rennaz et Martigny et qui pourrait s'implanter prochainement à Collombey et Monthey.

Monsieur Devaud a pris la peine de louer un vélo du réseau Velospot pour l'apporter à la Commission, qui a ainsi pu observer en détail un véhicule, identique à ceux qui seraient mis en service à Aigle.

Spécificités des vélos

Il s'agit de vélos robustes, pas particulièrement légers mais solides. L'équipement est basique et simple à utiliser. Ils sont munis d'un panier à l'avant, comportent 8 vitesses et un éclairage avant et arrière alimenté par une dynamo. Leur avantage principal est de pouvoir fonctionner soit de manière 100% mécanique, soit en mode électrique en leur ajoutant une batterie. Celle-ci se charge en 1h et apporte 15 km d'autonomie.

Ils sont munis d'un cadenas qui peut être verrouillé à tout endroit, même sans interruption de la location. Pour mettre fin à la location, il faut le verrouiller à une station officielle. Le cadenas comporte une puce GPS qui permet de tracer chaque vélo et de connaître l'état des disponibilités à chaque station.

La Municipalité a mis également à disposition de la commission l'offre commerciale d'exploitation complète.

Investissement de la ville

Les coûts d'investissement pour la création des stations sont minimales puisqu'il s'agit uniquement d'un traçage au sol et d'un poteau (comme représenté sur l'image présente en page 3 du préavis municipal.)

Le coût annuel peut paraître élevé au regard du nombre de vélos concernés (40) mais il faut prendre en compte le service qui est important en termes d'entretien et de rapatriement des vélos ainsi que l'entretien des stations. En outre, le nombre de vélos est augmenté par les stations privées et celles du prestataire. Au total, Aigle compterait 17 stations proposant 68 vélos, tous identiques.

En cas de vandalisme, c'est l'exploitant qui assumera les coûts.

Le monitoring des stations et des habitudes d'utilisation afin d'adapter la mise à disposition en fonction de la demande est également assurée par l'exploitant, à ses frais.

Choix du prestataire

La maison mère d'Intermobility SA se situe à Bienne. La Commission s'est demandé pourquoi un acteur plus local n'a pas été retenu. Une société de la région a en effet répondu à l'appel d'offre mais les conditions qu'elle propose sont moins intéressantes. D'une part, cette entreprise exploite par l'intermédiaire d'un opérateur étranger basé au Danemark, Donkey Republic. D'autre part, le coût annuel est beaucoup plus important (environ 200'000.- CHF). Enfin, ce prestataire n'a pour l'instant pas de solution pour proposer des vélos électriques.

Pour l'instant, Velospot ne propose qu'un seul type de vélo, donc pas de cargo ni de tandem. Ceci pourrait toutefois évoluer dans les prochaines années selon le succès de l'offre.

La Commission s'est interrogée sur l'éventualité que la Commune bénéficie d'une part des recettes engendrées par les locations et abonnements sur son territoire. Ce n'est pas le cas car ce contrat peut-être assimilé à de la location. L'ensemble des frais d'installation et de gestion du système sont à la charge du prestataire et l'ensemble des recettes lui revient, le risque est donc entièrement assumé par eux. Nous pourrions imaginer l'achat de toute la flotte des vélos et du système mais cela revient à engager énormément de moyens pour un modèle fixe et non évolutif. Ceci peut toujours être fait plus tard mais au détriment de l'adaptabilité du système aux besoins des utilisateurs (nombre et emplacement des stations, nombre de vélos par stations, etc...) Une fois le modèle éprouvé et adapté aux spécificités aiglones, il sera toujours envisageable de « racheter » le système.

Autres points

Les réseaux régionaux vont être adaptés pour que tous les vélos puissent être déplacés vers n'importe quelle station entre Vevey et Martigny. Cette adaptation ne sera peut-être pas tout à fait terminée lors de la mise en service mais elle interviendra très rapidement, elle fait clairement partie des intentions du prestataire.

Les possibilités de développement et d'évolution du réseau sur le territoire communal sont très bonnes puisque les stations sont simples et peu coûteuses. Il est aisé d'en ajouter, d'en déplacer ou d'en agrandir à moindre frais.

L'office du tourisme pourrait aider les touristes à utiliser le système d'emprunt des vélos. La commission aimerait que celui-ci puisse également proposer des batteries en prêt à l'intention des touristes. Ceci permettrait notamment la mise en place de circuits de cyclotourisme dans la ville et à travers les vignobles, ceci en concordance avec le nouveau schéma directeur cyclable.

Une communication de la commune par les canaux habituels est prévue pour faire connaître ce nouveau service. La commission souhaite qu'elle soit un peu plus large pour que personne ne puisse ignorer l'existence de cette offre. La fugue Chablaisienne pourrait notamment être un moment adéquat pour rappeler aux aiglons la possibilité d'emprunter un vélo sur le réseau en libre-service.

Avis de la Commission des Finances

Après analyse des incidences financières décrites au point 9 du préavis, la CoFin accepte les conclusions du préavis municipal.

Voeux de la commission

La Commission souhaite, lors de la mise en œuvre de ce projet :

1. qu'un accent particulier soit mis sur la communication autour de cette nouvelle offre afin de la faire connaître le plus largement possible,
2. que l'Office du Tourisme soit impliqué dans la communication et l'assistance aux touristes pour l'utilisation des vélos en libre-service,
3. que soit étudié la possibilité que l'Office du Tourisme dispose d'un certain nombre de batteries permettant l'électrification des vélos, pour les mettre à disposition des touristes de manière journalière, contre une location modique ou une caution,
4. que l'Office du Tourisme mette en place une offre de cyclotourisme comportant divers parcours sur le territoire communal et ses alentours.

Conclusions

En conclusion, la Commission a l'honneur, à l'unanimité des membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-11 du 2 novembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De valider la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service.

Pour la Commission,

Le rapporteur : Clément Reber